LA GESTION DES DÉCHETS PLASTIQUES EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Grégoire Thonier - AURA-EE

6 janvier 2022

PLASTECO
Interreg Europe

European Union
European Regional
Development Fund

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Avec le soutien de :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Le projet PLASTECO

Politique et stratégie régionales de gestion des déchets plastiques

PLASTECO
Interreg Europe

European Union
European Regional
Development Fund

Durée projet: du 1er août 2019 au 31 juillet 2023

Avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne
Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Enjeux et objectif :

- **Encourager les investissements et l'innovation** dans une logique d'économie circulaire
- Réduire la production de déchets plastiques et leur impact environnemental et sanitaire
- S'appuyer sur les **bonnes pratiques** pour améliorer la gestion des déchets plastiques

Activités :

- Amélioration de 7 politiques instrumentales en rapport avec les déchets plastiques en Europe
- Transmission des **savoir-faire** et des expériences: partage, échanges formation et capitalisation
- **Accompagnement** de la filière: réglementaire, institutionnel, économique, technologique….
- Communication

Partenariat européen :

8 partenaires, 8 pays
Municipalité de Rethymno (Grèce), Régions de Lombardie (Italie), Province de Styrie (Autriche), Agence de Développement économique régional de Stara Zagora (Bulgarie), Agence de développement régional de Bucharest (Roumanie), Association côtes de la Baltique (Lettonie), Cluster de technologies environnementales de Bavière(Allemagne) et AURA-EE (France)

Les déchets plastiques en région Auvergne-Rhône-Alpes

1- Définitions et cadre réglementaire des déchet plastiques en France

2- La filière plastique en région AURA (chiffres clés et stratégie)

3- Initiatives exemplaires en région AURA

4- Rôle d'AURA-EE et du projet Interreg EU Plasteco

1- Définitions et cadre réglementaire des déchet plastiques en France

Typologies de déchets plastiques

- 4 types de déchets distincts par leur origine, leurs caractéristiques et leurs gestions :

Microplastiques

Diffus, non collectés

Déchets municipaux

Collecte sélective (bac jaune, déchetterie, REP opérationnelles, etc.)

Ordures ménagères résiduelles (**OMR**)

Réemploi / recyclage

REP opérationnelle

Autre (déchetterie, collecte privée, élimination, etc.)

Déchets d'activité économique (industriels, agricoles, BTP, commerciaux)

Déchets dangereux

Collecte spécifique (déchetterie, REP, etc.)

Les types de déchets plastiques et leur valorisation

Seulement 17% des déchets plastiques post-consommation seraient recyclés en France

- Gisement de déchets post-consommation estimé à 3,5 Mt
- Mais difficile de distinguer les flux post-production (=chutes de production)
- Volumes de microplastiques et déchets dangereux non pris en comptes dans les 3,5 Mt

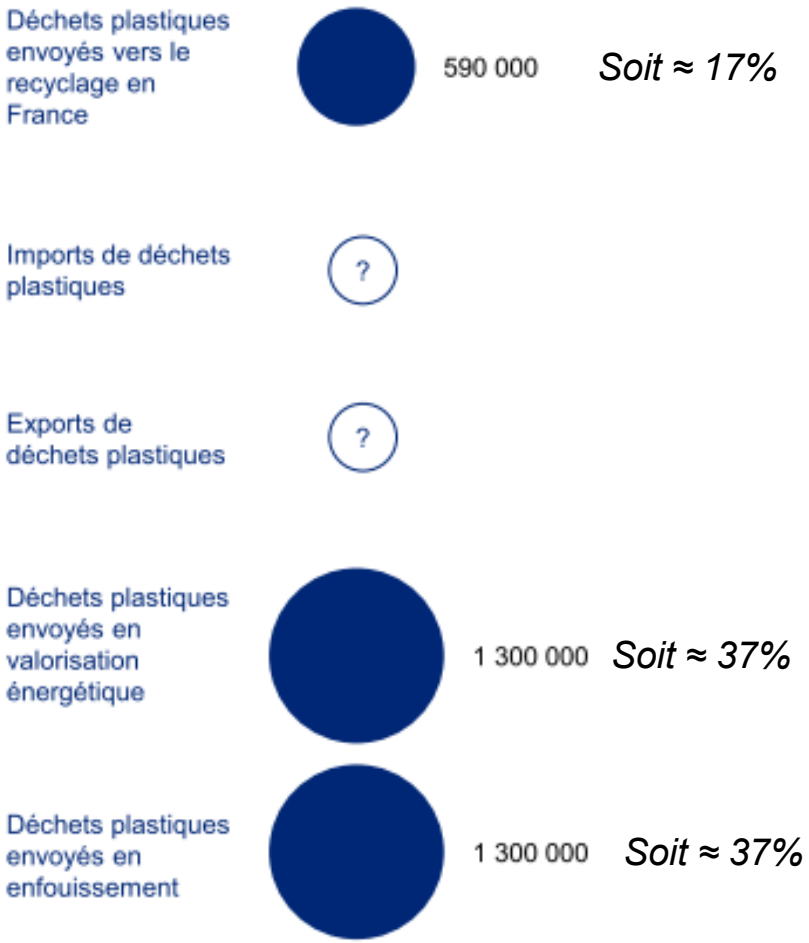

Source : Deloitte, Plastics Europe
Données 2012 –en tonnes

Quel recyclage en fonction de l'origine des plastiques ?

Les emballages plastiques représentent 60% du gisement et des quantités de plastiques recyclés en France

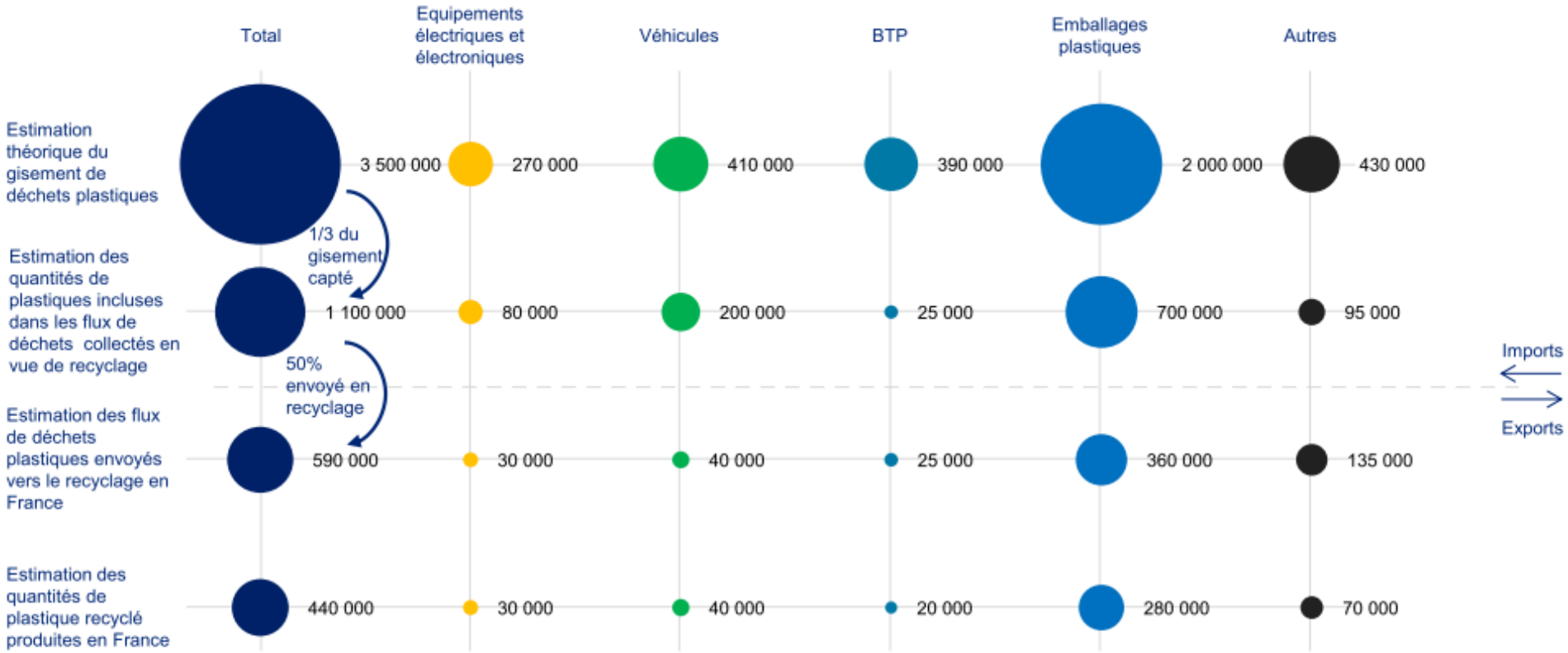

Source : Deloitte

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Cadre réglementaire en France

Découle de la hiérarchie des modes de traitement des déchet issue de la Directive EU cadre déchets de 2008

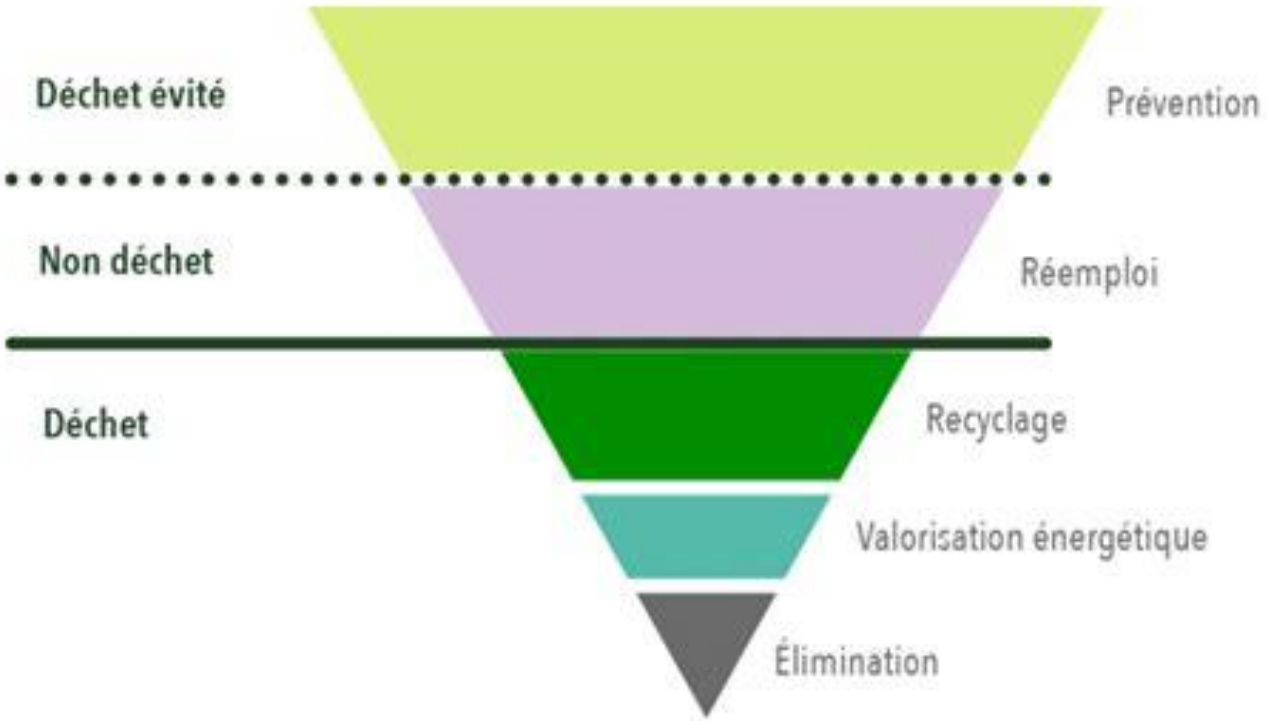

Cadre réglementaire en France

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) en 2020 (https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire-0) :

- **Interdiction de produits en plastique à usage unique** (gobelets, assiettes, couverts jetables, pailles, bâtonnets mélangeurs, etc.) **d'ici 2040**
- Réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boissons mises sur le marché.
- Objectif de **recyclage de 100% des emballages plastiques à usage unique** en 2025
- Éco-conception : respect d'un **taux minimal d'incorporation de matière recyclée**. Expérimentation de certificats d'incorporation de matière recyclée.

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Cadre réglementaire en France

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) en 2020 :

- Création de 11 **nouvelles filières REP** : emballages industriels et commerciaux, matériaux de construction, jouets, articles de bricolage…
- **Prévenir la perte de granulés de plastiques** industriels dans l'environnement
- **Commande publique** : obligation d'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées
- Augmenter le tri grâce à un **logo de tri unique** sur les produits et des couleurs de poubelles harmonisées

Cadre réglementaire en France

Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) en 2015 :

- - 50% de mise en décharge des déchets non dangereux à horizon 2025

- Extension des consignes de tri :
  - 100% des emballages en plastique ménagers en collecte sélective avant 2022.
  - Nécessite la modernisation des centres de tri

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Actions nationales et premiers résultats

Un financement à l'investissement de > 200M€

- Soutien au réemploi et à la réduction des plastiques à usage unique (40 M€)
  - Dont 16M€ pour soutenir 60 régénérateurs

- **Soutien au recyclage** du plastique (186 M€) : études et tests de faisabilité de l'incorporation de matières plastique recyclées, adaptation des équipements, approvisionnement en matières recyclées, recyclage chimique (R&D).

Un soutien au recyclage chimique – la France 2e pays EU en matière de dépôts de brevets sur le recyclage chimique des plastiques et les bioplastiques depuis 10 ans.

2- La filière plastique en région AURA (chiffres clés et stratégie)

Filière plastique en Région AURA

Informations issues du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets)

- Plan adopté en décembre 2019, qui **fournit les objectifs et les priorités d'actions à horizons 6 et 12 ans**

- Environ **60kt de déchets plastiques non polluants** produits en région, dont 44% issus de la collecte sélective.

- Auxquelles il faut rajouter 15 kt de déchets plastiques pollués.

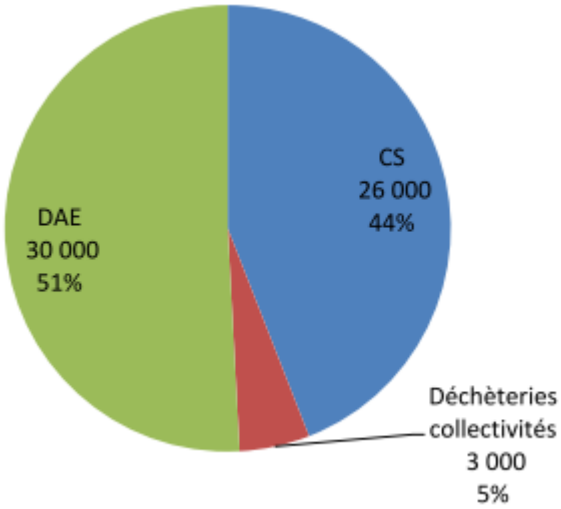

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Chiffres clés de la filière plasturgie

Source : FPC 2017

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Forte densité et diversité d'entreprises et de structures accompagnatrices

Tous les acteurs de la chaine de valeur plastiques sont en Région

- Les fédérations de chaque maillon sont aussi présentes (Fnade, Federec, etc.) en région
- Les plasturgistes sont organisés en 2 pôles géographiques très denses :
  - Plastics Vallée (injection)
  - Plateau de Sainte-Sigolène (extrusion-gonflage)
- Les structures professionnelles des plasturgistes très implantés en région AURA :
  - IPC : Centre Technique Industriel de la plasturgie et des composites – recherche fondamentale
  - Polymeris : Pôle de compétitivité de la plasturgie – usine à projets
  - Polyvia : syndicat professionnel de la plasturgie – représentation et lobby

Figure 6 - Représentation linéaire et simplifiée de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques et du traitement des déchets

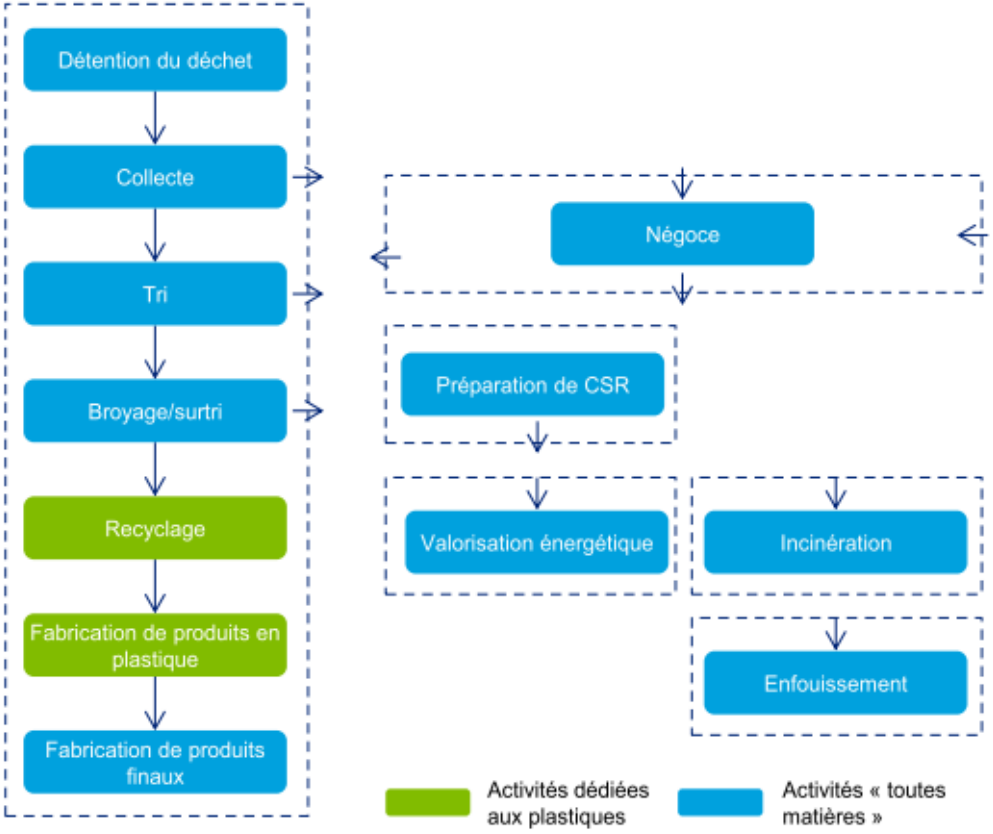

Source : Deloitte

Synthèse du plan d'action du PRPGD

7 actions de préventions qui impactent les déchets plastiques

objectif d'accroitre le taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes (DNDNI), dont les déchets plastiques font partie, pour atteindre :

- 65% de valorisation matière en 2025
- puis 70% en 2031

PREVENTION PLAN D'ACTIONS DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions
Eco-exemplarité des collectivités	Tous	Collectivités, Etat	Achat responsable Chantiers de travaux Restauration scolaire Prévention des déchets de la collectivité

Synthèse du plan d'action du PRPGD

7 actions de préventions qui impactent les déchets plastiques

PREVENTION PLAN D'ACTIONS DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions
Développement du réemploi et de la réparation	Tous	EPCI, entreprises, REP (D3E, TLC, mobilier)	Projets communs EPCI (déchèteries)/ESS /REP Développement des entreprises de la réparation
Prévention et amélioration de la collecte des déchets dangereux diffus (aujourd'hui présents dans les DMA/DAE)	DD	EPCI, entreprises, REP (D3E, DASRI, piles, DDS)	Information: sensibilisation ménages Suivi du déploiement des PAV (REP) Généraliser l'accueil des DDD en déchèteries publiques/pro
Promotion de l'eau du robinet	Emballages	EPCI	Sensibilisation, marketing sur l'eau du réseau

Synthèse du plan d'action du PRPGD

7 actions de préventions qui impactent les déchets plastiques

PREVENTION PLAN D'ACTIONS DECHETS NON DANGEREUX NON INERTES	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions
Autres actions: achats en vrac, plastiques jetables,...	Emballages	EPCI, Entreprises de la distribution	Sensibilisation ménages
Améliorer la connaissance du gisement de DAE	DAE	Entreprises, consulaires, fédérations	Développement de l'observatoire SINDRA
Déploiement de la tarification incitative	DMA (TI) et DAE (RS)	EPCI	Objectif du Plan: 36% de la population couverte en 2025 Sensibilisation des élus Soutien aux EPCI volontaires Communication auprès des ménages En l'absence de TI pour les ménages, mettre en œuvre à minima la redevance spéciale pour les entreprises

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Synthèse du plan d'action du PRPGD

2 actions pour augmenter la valorisation qui impactent les plastiques

Valorisation des déchets non dangereux non inertes	Déchets concernés	Acteurs concernés	Type d'actions
Diminuer la part des produits non recyclables mis sur le marché, améliorer le recyclage	Tous	Entreprises	Animation mise en œuvre du décret 5 flux Adaptation centres de tri Démarches d'éco-conception dans les entreprises
Développer la valorisation des matières orphelines	Déchets du bâtiment: verre plat, huisseries, isolants (polystyrène, laine de verre/de roche) Jouets Polystyrène (emballage) Equipements de protection individuels Verre plat des VHU	EPCI, entreprises	Déchets du bâtiment: augmenter l'apport et le tri en déchèteries pro ou en reprise négoce, prescriptions maitrise d'ouvrage

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Synthèse du plan d'action du PRPGD

5 actions spécifiques à la filière plastique

- Accompagner les entreprises de la plasturgie dans leurs initiatives d'incorporation de plastiques recyclés ;
- Inciter au tri sélectif des matières plastiques et à leur orientation préférentielle vers le recyclage matière ;
- Favoriser les solutions de valorisation des plastiques usagés, alternative à la mise en décharge ;
- Accompagner la R&D orientée recyclage des plastiques ;
- Développer une meilleure connaissance des plastiques par le renforcement de l'observation de la filière en région (cartographie des acteurs, cartographie des flux…).

Accord volontaire en faveur de l'économie circulaire en Auvergne-Rhône-Alpes – Filière plasturgie et composites

Accord de 2 ans afin d'accompagner le secteur dans sa transition

- Durée : juillet 2020 – juillet 2022
- Signataires :

POLYVIA Union des transformateurs de polymères

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

Avec la participation de

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

- 4 axes stratégiques et 12 actions opérationnelles :
  - Axe 1 : Informer et former
  - Axe 2 : Accompagner les entreprises pour l'intégration des MPR
  - Axe 3 : Accompagner les entreprises pour développer l'éco-conception
  - Axe 4 : Développer les technologies et accompagner l'innovation

- Moyens financiers :
  - Région Auvergne-Rhône-Alpes : 1,74M€ sur 2 ans (dont 1,5M€ en investissement et 0,24M€ en fonctionnement)
  - ADEME via le dispositif national ORPLAST 3

3- Initiatives exemplaires en région Auvergne-Rhône-Alpes

Groupe Barbier
Plastic solutions

Mars 2021

Energie Environnement

Cycle de vie produit

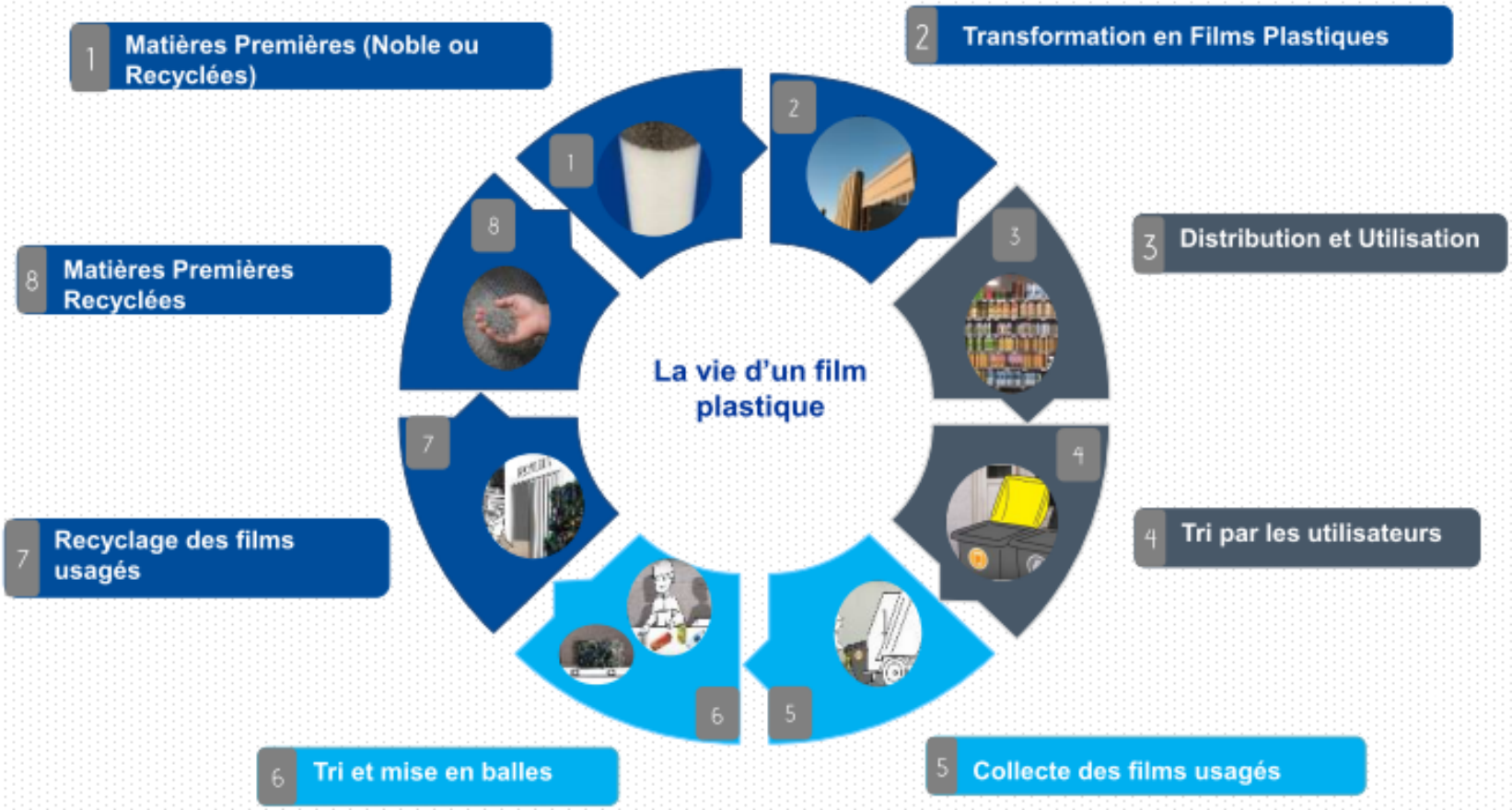

Recyclage

Déchets de Production

Issus des usines Barbier

Déchets Post Consommation

Issus de 3 flux :

- *L'agriculture*

- *L'Industrie et les Commerces*

- *Les Ménages*

Nos sites de Recyclage

Les Taillas

Chavanon 5

> 20 000 Tonnes/an recyclées

- **Recycleur 100% intégré** :
  - # Réactivité pour adapter la production de nos matières recyclées aux besoins de nos clients
  - # Traçabilité complète
  - # Caractérisation systématique des lots
- **Valoriser toujours plus** les déchets pour augmenter la part de matières premières recyclées dans nos produits.
- **Politique d'Excellence Qualité** des matières recyclées produites
- Vecteur d'**innovation**, de **différenciation** et de **valeur ajoutée** pour nos clients

Recyclage

Tout nouveau produit conçu et distribué résulte d'une démarche d'écoconception

Proposer le produit juste, produit qui répond le mieux aux besoins et aux exigences des clients tout en étant, tout au long de sa vie, compatible avec la préservation de notre bien commun, l'environnement

Produits

LA FERMETURE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE
AU MINIMUM À 100 MM DE LA GUEULE DU SAC
DANS CE SAC JE DEPOSE
Bouteilles opaques
Boîtes de conserve
Barquettes en aluminium vidées
Gel douche et shampooing
Bouteilles transparentes
Bouteilles d'huile
Canettes et Aérosols
Bidons
Briques alimentaires
Enveloppes, courriers et livres
Journaux et magazines
Boîtes et suremballages en carton
SAINT-ÉTIENNE
la métropole
Compactez mais n'emboîtez pas les emballages
Ne pas déposer ce sac sur la voie publique
en dehors des jours et heures de collecte
infos déchets
0 800 882 735
Sacs fabriqués avec un minimum de 95 % de matières recyclées,
Dont 20 % issus de la collecte sélective des ménages
NF
Barbier
ORIGINE FRANCE GARANTIE

LA FERMETURE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE
AU MINIMUM À 100 MM DE LA GUEULE DU SAC
SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole
Ne pas déposer ce sac sur la voie publique
en dehors des jours et heures de collecte
infos déchets
0 800 882 735
Sacs fabriqués avec un minimum de 95 % de matières recyclées,
dont 20 % issues de la collecte sélective des ménages
NF
Barbier
ORIGINE FRANCE GARANTIE

Certifications

BUREAU VERITAS
Certification

ATTESTATION DE CONFORMITE
Attribuée à

BARBIER ET CIE
La Guide - BP 39
43600 SAINTE-SIGOLENE
FRANCE

Bureau Veritas Certification atteste que ladite société a été évaluée et a démontré la conformité de ces produits aux exigences du référentiel :

ORIGINE FRANCE GARANTIE

EuCertPlast
CERTIFICATE
OF COMPLIANCE

This is to certify that:

Groupe Barbier Plastic solutions

BARBIER et Cie - Chavanon Unit 5

Cycl-add

“ Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se recycle. ” Cycl-add

www.cycl-add.com

Une nouvelle chimie pour mieux recycler

Une innovation de rupture

- **Une boite aux lettres ?**

- **Une start-up de 3 ans**
- **Une commercialisation depuis 8 mois**
- **5 personnes**
- **5 années de recherche**

Une arme pour lutter contre le réchauffement climatique

Cycl-add

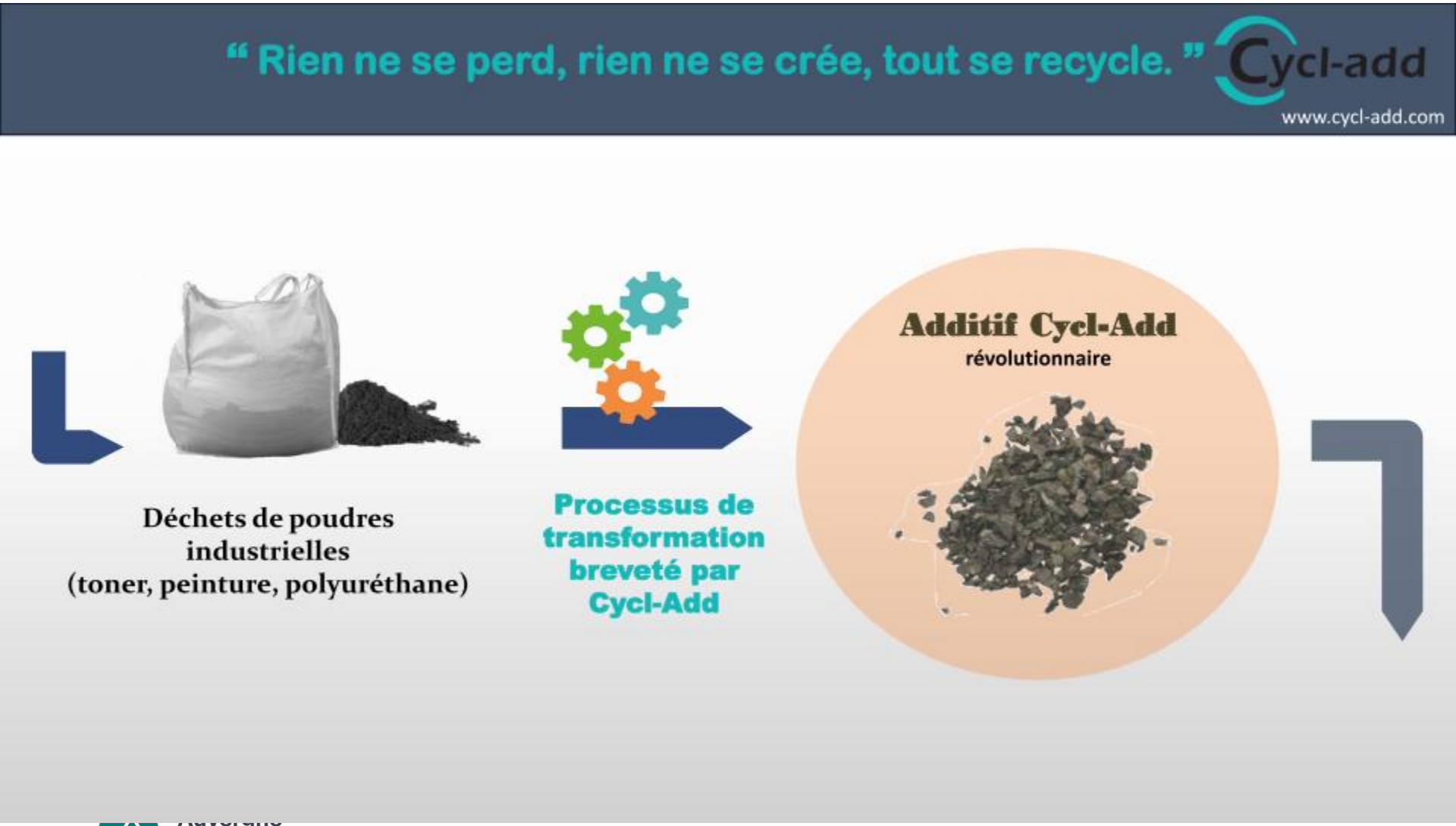
“ Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se recycle. ”
Cycl-add
www.cycl-add.com
Déchets de poudres industrielles (toner, peinture, polyuréthane)
Processus de transformation breveté par Cycl-Add
Additif Cycl-Add
révolutionnaire

Cycl-add

“ Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se recycle. ”
Cycl-add
www.cycl-add.com
Une nouvelle chimie pour mieux recycler
Additif Cycl-Add
Pièces plastiques 100% recyclées ET recyclables
Déchets plastiques non recyclés non recyclables. Exemples : film multicouche, déchets souillés.
Granulés de matières
Mélange et presse

Cycl-add

Bénéfices multiples :

Cycl-add
www.cycl-add.com

environnementaux

- Gain d'énergie
- Gain de CO_2
- Evite l'enfouissement

Bilan Carbone positif :

Impacts évités > Impacts émis

économiques

- Economie sur la matière
- Economie d'énergies
- Economie sur le process

Gain de 5 à 15 %

techniques

- Fluidification matière
- Résistance mécanique
- Résistance anti-UV
- Améliore la moulabilité pour un gain en fiabilité

Redonne vie au déchets plastiques

Cycl-add

Exemples réalisations :

Cycl-add
www.cycl-add.com

Boite aux lettres
Aspect ardoise spécial + UV

- 80% film PE + PP
- 30% additif Tinos
- Injection de grade extrusion

Pièces plastiques 100% recyclées + Additifs et colorants compris.

Bac végétalisé
Rigidité augmentée

- 80% PP issus de cintre
- 20% additif Antiparos
- Gain de 15% d'énergie à l'injection

Cycl-add

Exemples réalisations :

Cycl-add
www.cycl-add.com

- 80% PP talc(salon de jardin)
- 20% additif Antiparos
- Haute résistance aux chocs

Pots de fleurs

- 80% PP +PE (emballage)
- 20% additif Antiparos
- Gain de 5% d'énergie à l'injection
- Anti-UV

Cycl-add

Cycl-add
www.cycl-add.com

5 ans de R&D

+1 M€ investis depuis 2016

2 brevets déposés

1 chaine préindustrielle conçu par Cycl-Add

- **Des premiers contrats signés**

AKZO NOBEL - VINCI
PROMOPLAS - ROVIP

- **De nombreux clients en attente**

ALIAXIS - CANON - AGPLAST - TRIALP
JOUPLAST - FAILLARD - CEP

- **De nombreux clients en contact**

SNCF – ARKA SYSTEMES - DESJOYAUX
GERFLOR – SMOBY TOYS

Initiative combinant la récupération et le recyclage des déchets plastiques actuellement mis en décharge et la réinsertion de personnes en difficulté

- Entreprise créée en 2015 par 6 entités : 4 entreprises de recyclage de plastique, AIRE group (une association qui intègre des personnes en difficultés), et IPC.

- Les principaux objectifs de la création de TRIVEO :
  - Recycler les déchets plastiques post-production destinés à la mise en décharge.
  - S'inscrire dans la dynamique de la transition écologique
  - Rester compétitif par rapport aux prix des matières vierges
  - Faciliter l'accès à l'emploi et l'acquisition de nouvelles compétences pour les personnes en difficulté.

Des soutiens multiples et nécessaires

- Soutiens financiers :
  - de la communauté de commune
  - du département : 50k€
  - de la région Auvergne-Rhône-Alpes : 15k€
  - État : 155 k€ (contrats aidés)

- Partenariat humain et technique avec INSA (université) :
  - a permis de développer des procédés innovants (déchets plastiques collectés en mer ou sur le littoral).
  - partenariat qui se poursuit afin de trouver de nouveaux débouchés pour ces déchets plastiques.

Des résultats encourageants

- Recyclage de 4 500 tonnes de plastiques destinés à l'enfouissement
- Emploi de 20 personnes en réinsertion (la moitié trouvent par la suite une situation stable)
- Des accords avec l'association Reseaclons et le pêcheur Éric Jacquier pour l'approvisionnement en plastiques marins
- De nombreuses distinctions reçues par TRIVEO
- Plus d'informations : https://lafabriquedesinnovations.wordpress.com/triveo

Eric Jacquier – pêcheur au lac Léman

Un pêcheur engagé innove pour un métier plus responsable et plus durable

- Les objectifs de la démarche sont multiples :
  - réduire pour le pêcheur la pénibilité du montage et du démontage des filets de pêche, tout en gagnant du temps ;
  - réduire les quantités de déchets de filets de pêche générés ;
  - trouver des solutions de recyclage pour les filets de pêche usagés qui sont actuellement enfouis (ou incinérés) ;
  - de promouvoir ces bonnes pratiques auprès des autres pêcheurs.

Eric Jacquier – pêcheur au lac Léman

Des outils et techniques développées par Eric Jacquier lui-même sur son temps et ses économies

- Quels problèmes ?
  - Le filet s'use beaucoup plus vite que les ralingues, mais il faut environ 10h pour démonter puis remonter un filet aux ralingues, donc souvent les pêcheurs jettent tout
- Quelles solutions ?
  - développement de 2 machines qui montent et démontent les filets automatiquement
  - développement de ralingues spécifiques avec un point de fusion différent du filet
  - travail avec TRIVEO pour le recyclage des filets en nylon et le nettoyage des ralingues

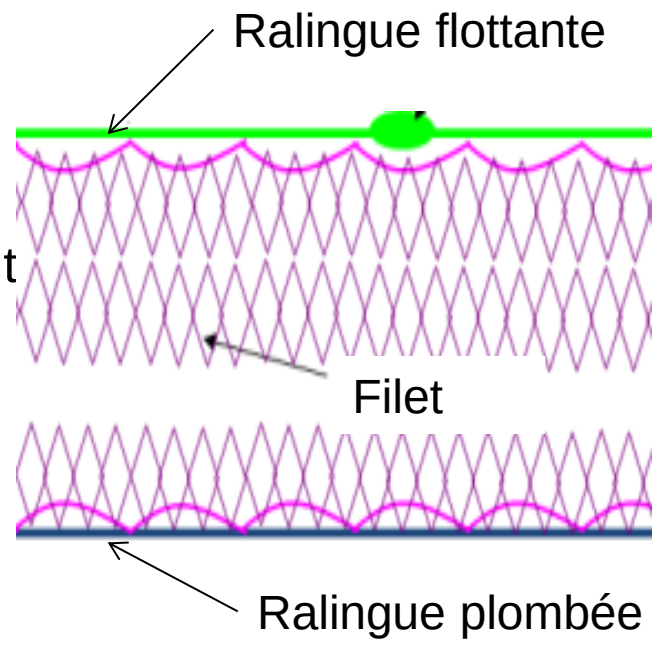

Eric Jacquier – pêcheur au lac Léman

Des résultats encourageants mais difficiles à promouvoir

- Bénéfices environnementaux :
  - environ 35km de ralingues par an réutilisées et non enfouies (avec leurs plombs)
  - réutilisation des ralingues flottantes 5 fois et ralingues plombées 10 fois
  - +15 à 20% de durée de vie des filets
  - possibilité de trouver des débouchées aux filets en nylon car propres
- Bénéfices économiques et de confort de travail :
  - Filets montés/démontés en 1h30 min par une machine au lieu de 10h à la main
  - Gain de 25% de temps à la mise à l'eau des filets (car plus robustes)
  - Des poissons qui ne se coincent plus entre le filet et la ralingue flottante
- Bénéfices sociaux avec les partenariats avec TRIVEO

Fil & Fab un autre exemple de recyclage des filets de pêche

Suites aux questions posées en fin de webinaire, une recherche des initiatives françaises pour la valorisation des filets de pêche a permis d'identifier plusieurs articles parlant de l'offre proposée par Fil&Fab

- Site internet de Fil & Fab : https://www.fil-et-fab.fr/
- erz
- https://www.apam-med.eu/developpement-regional/projet-recyclage-valorisation-des-engins-de-peche-aquaculture-usages/
- https://marcelle.media/2021/03/16/mer-vieux-filets-de-peche-valoriser/
- https://www.dlalfeamp.fr/projet/fil-et-fab-valorisation-des-filets-de-peche-usages/

4- Rôle d’AURA-EE et du projet Interreg EU Plasteco

Accompagnement de la Région AURA sur 4 axes

- Axe 1 : étude en 2019 pour améliorer la connaissance de la filière plasturgie et des déchets DEA et région AURA
- Axe 2 : animation du réseau régional RREDD sur la commande publique
- Axe 3 : évolution de l'observatoire régional SINDRA pour intégrer des données sur les flux de déchets DAE plastiques
- Axe 4 : cofinancement du projet européen PLASTECO depuis juillet 2019

Axe 2 : le poids de la commande publique

La commande publique en Auvergne-Rhône-Alpes :

10,5 milliards d'euros en 2019

Deux enjeux principaux :

- Objectif 1 : changer les pratiques pour se passer des plastiques à usage unique (gobelets, bouteilles d'eau, etc.)
- Objectif 2 : mettre en place une stratégie d'achat privilégiant les produits écoresponsables (réemploi, recyclage, à haute teneur en plastique recyclé, et recyclables)

Axe 2 : le poids de la commande publique

Privilégier le recours à des plastiques à haute teneur en plastique recyclé :

- Article 58 (loi AGEC) : État et collectivités territoriales doivent montrer l'exemple en privilégiant dans leurs achats les biens issus des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage

Décret d'application paru le 10 mars 2021 :

- Des taux bas pour l'ensemble des produits (20% sauf papier à 40%)
- Privilégie surtout le réemploi et la réutilisation

Ligne	Code CPV Règlement (CE) 213/2008	Produits ou catégories de produits	% issu du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées	dont % issu du réemploi ou de la réutilisation
7	30192000-1	Fournitures de bureau	20	0
12	37300000-1	Jeux, jouets	20	5
13	39110000-6 39120000-9	Sièges, chaises et articles assimilés, et pièces connexes Tables, armoires, bureaux et bibliothèques	20	20
14	34928400-2	Mobilier urbain	20	5

Axe 2 : le poids de la commande publique

Pourquoi augmenter la réintégration de matières plastiques recyclées ?

L'intégration de plastiques recyclés dans de nouveaux produits permet un véritable gain environnemental : *(Source ADEME, 2021)*

1 tonne de plastiques régénérés et réincorporés dans un nouveau cycle industriel **=** Réduction de l'effet de serre de 1 300 à 2 200 kg CO2 éq. évités selon la résine

Utilisation de PEHD recyclé (paillettes) par rapport à de la résine vierge	Utilisation de PET recyclé (paillettes) par rapport à de la résine vierge
5 fois moins d'émission de CO2 eq	3 fois moins d'émission de CO2 eq
7 fois moins d'énergie non renouvelable nécessaire pour sa production	4 fois moins d'énergie non renouvelable nécessaire pour sa production

Source SRP, 2017 et 2020

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Axe 2 : le poids de la commande publique

Les enjeux de mise en place d'une telle stratégie

- Disposer d'une liste fiable d'entreprises et de produits disponibles
- Disposer d'outils (label, certificats, etc.) permettant de comparer ces produits sur des critères fiables, objectifs, vérifiables, voire vérifié par tierce partie
  - Certification en cours de déploiement par l'IPC

Axe 3 : évolution de l'observatoire régional SINDRA

Les enjeux pour disposer de données régionales sur les tonnages de DAE plastiques :

- Les informations (tonnages et destinations) sont détenues par des entreprises => enjeu de confidentialité
- Difficulté d'identifier les flux, certains sont très diffus
- Quelle précision sur l'information collectée, dans quel but ?
- Quels moyens financiers ?

→ Réponses à ces questions doivent permettre d'aboutir à une méthodologie (typologie de flux, méthode de collecte et de contrôle de l'information)

Merci de votre attention !

Contact : Grégoire Thonier
Grégoire.thonier@auvergnerhonealpes-ee.fr

Auvergne
Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Précisions suites aux questions/réponses

Fil & Fab un autre exemple de recyclage des filets de pêche

Suites aux questions posées en fin de webinaire, une recherche des initiatives françaises pour la valorisation des filets de pêche a permis d'identifier plusieurs articles parlant de l'offre proposée par Fil&Fab

- Focus sur la réglementation :
  - Une directive EU impose la création d'ici janvier 2023 d'une filière REP pour la gestion des filets de pêche dans tous les Etats Membres
  - En France, la loi AGEC annonce la création de 11 nouvelles filières REP, dont une sur les engins de pêche contenant du plastique à partir de janvier 2025
- Site internet de Fil & Fab : www.fil-et-fab.fr/
- Articles sur les coopérations de Fil & Fab :
  - https://www.apam-med.eu/developpement-regional/projet-recyclage-valorisation-des-engins-de-peche-aquaculture-usages/
  - https://marcelle.media/2021/03/16/mer-vieux-filets-de-peche-valoriser/
  - https://www.dlalfeamp.fr/projet/fil-et-fab-valorisation-des-filets-de-peche-usages/

Précisions sur la modernisation des centres de tri suite à l'extension des consignes de tri

- Précisions sur l'extension des consignes de tri (objectif, calendrier, modalités et impacts sur le terrain) : https://bo.citeo.com/sites/default/files/2019-12/FAQ_Extension_consignesdetri_20190212.pdf

- Informations sur la nécessaire modernisation des centres de tri pour accompagner l'extension des consignes de tri :
  - https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/366-modernisation-d-une-chaine-de-tri-des-collectes-selectives-pour-traiter-des-flux-en-extension-de-consignes-de-tri-au-blanc-mesnil-93.html
  - https://www.techniques-ingenieur.fr/actualite/articles/la-modernisation-des-centres-de-tri-prend-du-retard-86814/
  - https://www.assises-dechets.org/fr/actualites/assises-2017/333-l-indispensable-modernisation-des-centres-de-tri